



COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – 20 décembre 2023

Nombre de conseillers	
En exercice	10
Présents	07
Votants	09

Date d'envoi et d'affichage de la convocation
12/12/2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt décembre à 20 h 00, le conseil municipal de la commune s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Didier SACKSTEDER, Maire

Présents : **Didier SACKSTEDER, Maire**

Edith PETEY, Philippe CUSENIER Adjoints au Maire
Isabelle BRUHL-BASTIEN Dominique CHESNEL, Candy KUPCZAK et Hervé WIAND, conseillers municipaux

Excusé(e)(s): Valérie PREVOT ayant donné procuration à Didier SACKSTEDER et Damien FEGELE ayant donné procuration à Isabelle BRUHL-BASTIEN

Absent(e)(s): Pierre-Alain SOYER

ORDRE DU JOUR

- Point n° 1** Adoption du compte-rendu de la séance
- Point n° 2** Désignation d'un secrétaire de séance
- Point n° 3** DENEIGEMENT – Tarif déneigement 2023-2024
- Point n° 4** CDG 90 – Médiation Préalable Obligatoire
TDE 90 – Adhésion au groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté
- Point n° 5**
- Point n° 6** PERSONNEL – Prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat
- Point n° 7** DECHETS – Signature d'une convention pour la lutte contre les déchets abandonnés
- Point n° 8** DECHETS – Signature d'une convention pour l'entretien du PAV

Questions Diverses

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00
Candy KUPCZAK est désignée à l'unanimité des membres présents, secrétaire de séance.

Monsieur le Maire soumet au conseil municipal l'adoption du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des membres présents

DENEIGEMENT

Tarif déneigement 2023-2024

Le Maire informe le conseil de la proposition tarifaire de la Scierie Petey pour le déneigement.

Le coût est de 90 € HT par passage dans les rues et 62 € HT par passage pour la route desservant le château d'eau. En cas de grosses congères, la route du château d'eau sera fermée et le

déneigement adapté. Le coût s'élèvera alors à 136 € par heure (pas de facturation du passage dans ce cas)

Edith PETEY ne prend pas part au vote

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** la proposition pour le déneigement 2023-2024

CDG 90 Médiation Préalable Obligatoire

Monsieur le Maire explique que les Centres de Gestion se sont vus attribué une nouvelle activité obligatoire qui doit être présentée aux communes et établissements de leur ressort géographique, la Médiation Préalable Obligatoire.

Les communes qui adhéreront à ce dispositif signeront une convention ayant pour effet de rejeter tout recours contentieux intervenant dans les domaines cités dans la convention s'il le recours n'est pas précédé d'une médiation devant le Centre de Gestion.

Le coût proposé est de 300 € pour un forfait d'intervention de 7 heures du médiateur du CDG. Au-delà de ce forfait, le coût supplémentaire est de 50 € par heure

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** l'adhésion de la commune au dispositif de Médiation Préalable Obligatoire du Centre de Gestion du Territoire de Belfort
- **D'AUTORISER** le Maire à signer la convention avec le Centre de Gestion du Territoire de Belfort

TDE 90 Adhésion au groupement de commandes permanent pour l'achat d'énergies et la fourniture de services en matière d'efficacité et d'exploitation énergétique sur le périmètre de la Région Bourgogne Franche-Comté

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Buc est actuellement membre du groupement de commandes pour l'achat d'énergie proposé par TDE 90.

Dans l'intérêt de la commune, il convient d'adhérer au groupement de commandes dont la convention constitutive est annexée afin d'assurer la continuité de fourniture d'énergies à compter de janvier 2028 pour le gaz et de janvier 2026 pour l'électricité.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'ACCEPTER** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'énergies et des services associés, annexée à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** l'adhésion de la COMMUNE DE BUC en tant que membre au groupement de commandes ayant pour objet l'achat groupé d'énergies et des services associés,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement,
- **D'AUTORISER** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, contrats et conventions issus du groupement de commandes pour le compte de COMMUNE DE BUC et ce sans distinction de procédures ou de montants lorsque les dépenses sont inscrites au budget,
- **D'AUTORISER** le Coordonnateur à exécuter la stratégie d'achat d'énergies du groupement,

- **D'AUTORISER** le Maire à engager les dépenses nécessaires inscrites au budget nécessaire à la réalisation de la convention constitutive selon les modalités prévues par cette dernière,
- **D'INTEGRER** au groupement de commandes la liste des points de livraison annexée à la présente délibération,
- **DE DONNER** mandat au Coordonnateur et au Gestionnaire du Territoire de Belfort pour collecter les données techniques, contractuelles, de consommation et de facturation relatives aux sites annexés à la présente délibération auprès des gestionnaires de réseau et des fournisseurs d'énergies,
- **DE DONNER** mandat au Coordonnateur pour engager toute action en justice pour le compte de la COMMUNE DE BUC dans le cadre de la convention constitutive.

PERSONNEL

Instauration de la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat

Monsieur le Maire expose que les organes délibérants des collectivités territoriales peuvent instituer la prime exceptionnelle pour le pouvoir d'achat versée également à la Fonction Publique d'Etat et à la Fonction Publique Hospitalière.

Ce versement se ferait au prorata du temps de travail et selon un tableau de montant prédéfini en fonction de la rémunération brute de chaque agent.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'AUTORISER** le Maire à verser la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème présenté,
- **D'AUTORISER** le Maire à attribuer la prime à chaque agent par le biais d'un arrêté individuel (proratisé en fonction du temps de travail de chaque agent)
- **D'INSCRIRE** les crédits nécessaires au BP 2024

CITEO

Convention de soutien « communes et groupements communaux » pour la lutte contre les déchets abandonnés et diffus

Monsieur le Maire explique que l'organisme CITEO propose la signature d'une convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés.

Pour les actions menées (entretien réalisé par l'agent technique), un soutien financier de 0.90 € par habitant sera versé à la commune de Buc.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **APPROUVE** la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus.
- **AUTORISE** le Maire est autorisé à signer, par voie dématérialisée, la Convention de soutien pour la lutte contre les déchets abandonnés diffus avec Citeo pour la période du 14 décembre 2023 au 31 décembre 2025.

GBCA

Convention d'entretien du PAV

Monsieur le Maire expose au conseil : GBCA lors du conseil communautaire du 7 février 2023 a décidé d'attribuer une subvention aux communes qui assurent l'entretien du PAV.

Le montant versé s'élève à 100 € par écopoint, avec une rétroactivité pour les années 2022 et 2021.

La commune de Buc compte un écopoint.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

- **D'APPROUVER** la Convention d'entretien du point d'apport volontaire entre GBCA et la commune de BUC
- **D'AUTORISER** le Maire est autorisé à signer la convention

QUESTIONS DIVERSES

Vœux du Maire	Les vœux du Maire de Buc se tiendront le samedi 6 janvier 2024 à 17h00 à la Conviviale.
Fleurissement	La remise de prix pour les villes et villages fleuris a eu lieu le mardi 19 décembre. Isabelle BRUHL-BASTIEN, Valérie PREVOT et Didier SACKSTEDER y ont participé. La commune de Buc a obtenu le 3 ^{ème} prix pour la catégorie communes de moins de 1000 habitants

La séance est levée à 21h20

SACKSTEDER Didier Maire	Edith PETEY Première Adjointe au Maire
Philippe CUSENIER Deuxième Adjoint au Maire	Isabelle BRUHL-BASTIEN Conseillère Municipale
Dominique CHESNEL Conseillère Municipale	Damien FEGELE Conseiller Municipal <i>Ayant donné procuration à Isabelle BRUHL-BASTIEN</i>
Candy KUPCZAK Conseillère Municipale	Valérie PREVOT Conseillère Municipale <i>Ayant donné procuration à Didier SACKSTEDER</i>
Pierre-Alain SOYER Conseiller Municipal <i>Absent</i>	Hervé WIAND Conseiller Municipal